



# Procès-Verbal

## Commission Départementale Gestion des Compétitions JEUNES Masculins

N° 10  
13 Décembre 2018

Par courriel : Mickaël Herriau, Président  
Hubert Bernard, Nicolas Menard, Daniel Leparoux

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

### 1. Championnat

---

- ✓ La Commission prend connaissance du PV n° 12 de la Commission Départementale Sportive du 13.12.2018, et décide de fixer les rencontres aux 22/23 Décembre 2018 et 05/06 Janvier 2019
- ✓ La Commission prend connaissance de la liste des rencontres non jouées des Coupes Jeunes Masculins et les fixe au **05/06 Janvier 2019**

La Commission rappelle qu'elle laisse le droit aux clubs de jouer leur rencontre en semaine avec accord du club adverse. Toute modification au calendrier doit se faire via footclubs

Le Président,  
Mickaël Herriau

Le Secrétaire,  
Hubert Bernard